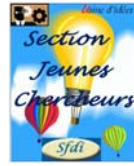




JOURNÉE de Paris, 9 février 2008
« Les Débouchés Professionnels en Droit International »



- ✚ Mme Émilie Beclé
- ✚ M. Abdelwahab Biad
- ✚ M. José Joaquín Caicedo
- ✚ M. Jean-Pierre Cot
- ✚ Mme Hélène Ruiz Fabri
- ✚ M. Gilbert Guillaume
- ✚ M. José Manuel Sobrino Heredia
- ✚ M. François Jackman
- ✚ M. Dany Khayat
- ✚ M. Paul-Jean Le Cannu
- ✚ M. Jean-Pierre Queneudec
- ✚ Mme Charlotte Salpin
- ✚ M. Blaise Tchikaya
- ✚ Mme Eve Tessera
- ✚ M. Jean-Marc Thouvenin
- ✚ M. Philippe Weckel

Section jeunes chercheurs, 2008

Daniilo COMBA, Jacobo RIOS RODRIGUEZ et Noémie SIMONEL

Bilan

La section jeunes chercheurs de la Société Française pour le Droit International a organisé le 9 février 2008, une journée professionnelle qui s'est tenue au Centre Malher, entre les étudiants de troisième cycle suivant une formation en droit international, et les professionnels du droit international représentant le monde de la recherche, du barreau, des institutions internationales et le monde diplomatique.

Le succès de cette première manifestation est remarquable à deux niveaux.

Elle a lancé la section dans un *processus opérationnel*.

La section « jeunes chercheurs » par ce type de manifestation a réussi à imposer son utilité et affermit son identité comme un cadre de services offerts aux doctorants afin de les aider sur des aspects pratiques collatéraux à leur statut de doctorants, mais également comme un cadre de promotion de la recherche axés notamment sur les échanges scientifiques européens.

Par ailleurs, la manifestation a permis de donner des indications précises sur *l'avenir des internationalistes* et de définir les traits saillants pour mener au mieux sa carrière, à savoir :

- avoir un sujet de thèse pertinent constituant une réelle contribution à la recherche en droit international ;
- la thèse en droit international est un titre académique dotée d'une large plus-value. Pour autant, il ne faut pas mettre de côté la nécessité d'entreprendre des stages et de constituer « un réseau » potentiellement porteur d'opportunités professionnelles dans un secteur hautement concurrentiel ;
- une réelle maîtrise de l'anglais s'impose ainsi qu'une autre langue étrangère ;
- pour être un spécialiste du droit international reconnu, la maîtrise du droit interne, du droit comparé et du droit communautaire, est indispensable. L'hyperspécialisation est dans ce cadre à éviter ;
- un double cursus peut constituer une réelle plus value.
- une diversité de secteurs s'ouvre aux internationalistes au-delà des filières officielles plus connues.

Plus spécifiquement, la journée professionnelle a permis de faciliter les contacts et les échanges entre professionnels et chercheurs, permettant d'aborder sans détour les questions tant processuelles que pratiques sur les filières choisies.

Dés lors, une telle démarche est pleinement légitimée face à des doctorants en attente de réponses quant à leur avenir professionnel, et des professionnels prêts à leur fournir des informations précises et pointues, mais aussi désireux de rencontrer les nouvelles générations d'internationalistes qui s'appêtent à entrer dans le monde du travail et qui constituent potentiellement des candidats au recrutement.

Plus globalement, les différents témoignages recueillis à l'issue de la journée démontrent le besoin de réitérer ce type de manifestation qui s'impose comme une nécessité criante au regard du peu d'information véritablement disponible pour guider au mieux le doctorant dans le choix et la détermination de sa carrière professionnelle.

Il semble ainsi opportun de se poser la question de l'avenir de ce type de manifestation. Au delà des difficultés liées à la préparation de cette première manifestation, un réseau large est désormais crée et ne demande qu'à être sollicité à nouveau. La dynamique est lancée, il s'agit d'avoir une vision à plus long terme et d'institutionnaliser cette manifestation comme un « classique » au sein de la section.

Compte rendu technique de la Journée

La Journée Professionnelle a permis d'appréhender la problématique générale des débouchés en droit international, notamment par les témoignages et interventions pointues de professionnels reconnus, réunis à cette occasion.

1. La matinée de la Journée Professionnelle

La matinée professionnelle a permis de réunir des professionnels d'envergure représentant le monde judiciaire international tels que la Cour Internationale de Justice, le Tribunal International du Droit de la Mer et la Cour de Justice des Communautés Européennes. A cet égard, les différentes opportunités professionnelles dans ces cadres institutionnels, ont été présentées.

Par ailleurs, les tables rondes ainsi organisées au cours de la matinée, ont permis de soulever des discussions sur les carrières académiques mais également sur la pratique actuelle du droit international.

Parallèlement, la problématique de la nécessaire professionnalisation des Universités a largement été mise en exergue. Ces dernières doivent se professionnaliser, de façon à préparer des étudiants prêts à intégrer le monde professionnel. Ainsi la demande d'approche « stratégique » ne concerne pas seulement les étudiants, mais également le monde universitaire.

Le débat a également permis d'évaluer les difficultés structurelles auxquelles se confronteront les doctorants lorsque la thèse sera achevée. L'insertion dans le monde professionnel internationaliste a une acuité particulière au regard de la forte concurrence existante, mettant en compétition des candidats formés dans les plus grandes universités.

Ce constat doit inviter les étudiants à développer une approche stratégique, et professionnalisante au cours de ses études. A cet égard, l'étudiant devra persévérer dans ses recherches au regard du nombre restreint ouverts aux stages et des demandes incluant parallèlement l'exigence d'une expérience minimum pour être habilité à candidater.

Sur le plan professionnel, si les modalités d'accession peuvent apparaître décourageantes de prime abord, seuls la volonté, la compétence voire « un plan stratégique » permettront de faire la différence pour intégrer ces sphères très convoitées. A cet égard, la question du choix du sujet de thèse est cruciale. Seules celles qui constitueront une réelle contribution à la recherche en droit international pourront ouvrir des portes sérieuses en termes professionnels.

Fondamentalement, il ressort de ces différents échanges que tout candidat a la possibilité de calibrer ses compétences, son parcours académique aux occasions potentielles. S'il est vrai

que ce monde est très compétitif, le droit international présente un grand nombre *d'opportunités* encourageantes pour les doctorants.

Cette thématique a été également traitée à l'intérieur des différentes table-rondes, dans le cadre desquelles les étudiants ont eu la possibilité d'appréhender de plus près les particularités de chaque secteur.

Les table-rondes ont permis en effet de connaître les perspectives, les modalités d'accès et les difficultés professionnelles spécifiques aux différentes activités et cela sur la base d'expériences concrètes.

2. L'après-midi et les tables-rondes

i. La table-ronde des « Organisations Internationales et ONG »

La table ronde "Organisations internationales et ONG", était composée d'une juriste du Bureau des affaires juridiques de l'ONU, de l'avocat dirigeant l'ONG Sherpa et de son assistante, et d'une juriste de l'Agence ADETEF. Trois milieux bien différents, mais ayant à agir dans un cadre international commun, se sont avérés complémentaires en ce qui concerne leur action et les débouchés qu'ils offrent.

Concernant l'organisation internationale universelle, le *recrutement sur concours* a été particulièrement bien expliqué, conçu dans le cas d'espèce comme un processus long de quatre ans, pendant lequel il est nécessaire de se consacrer à d'autres activités afin de développer les compétences personnelles. Le fait que la juriste en question ait la nationalité française prouve que bien des postes sont à pourvoir, en dépit du critère de la répartition géographique équitable, mais que le recrutement à l'ONU ne peut être considéré comme un objectif unique.

Concernant l'agence ADETEF, elle est apparue aux doctorants comme un milieu relativement peu connu, celui des agences travaillant pour le gouvernement français, susceptibles de recruter des jeunes internationalistes. La juriste représentant l'institution ADETEF a expliqué que dans le cadre de son travail, elle n'a pas à manipuler, à proprement parler, la règle de droit, mais que *ses compétences juridiques jouent un rôle certain, assorties d'un double parcours* à l'IEP de Paris. Il semblerait que de nombreux Curriculum Vitae ont été envoyés par la suite à cette institution, ainsi qu'à l'ONG Sherpa.

Cette dernière organisation, présentée dans un premier temps dans le cadre de l'intervention de son dirigeant, et ensuite de son assistante, a attiré l'attention du public par l'ambition de ses buts. Le nombre réduit de ses effectifs n'est pas un obstacle pour constater que de

nombreuses petites ONG mobilisent leur savoir-faire et recrutent de jeunes juristes, ayant parfois une expérience préalable au sein d'autres organismes, pour mener à terme leurs activités.

Il ressort de cette table ronde que le fait de préparer une thèse en droit international, n'est pas une condition préalable pour travailler dans cette catégorie d'institutions, mais peut devenir une *valeur ajoutée*, tout particulièrement lors d'un recrutement axé sur la recherche de spécialistes ou de compétences interdisciplinaires, ainsi qu'une capacité d'analyse rigoureuse dans le domaine en question.

Cependant, les quatre intervenants ont conseillé de compléter le profil personnel par une expérience sur le terrain ou dans une institution.

Le public semble avoir apprécié la possibilité de débattre avec des jeunes professionnels qui, tout en ne représentant pas de manière exhaustive les organismes existants dans ce milieu, démontrent que la diversité de profils n'est pas un obstacle pour réussir, du moment que la difficulté de trouver un premier emploi est surmontée.

ii. La table-ronde des « Praticiens du droit international »

La table-ronde des praticiens du droit international a permis d'accueillir un conseiller juridique à la Cour Permanente d'Arbitrage, plusieurs Avocats travaillant dans des cabinets réputés qui se confrontent à l'application quotidienne du droit international ainsi qu'un Professeur-Avocat ayant plaidé devant la Cour Internationale de Justice. La richesse de la table ronde a permis de valoriser des expériences d'experts, diverses et représentatives des opportunités qu'offre le droit international.

La table des praticiens, outre les conditions générales requises dans tout secteur (compétence, capacité d'adaptation-parfois dans l'urgence-, maîtrise du français et de l'anglais, expérience professionnelle préalable), a été l'occasion de remarquer que, concernant les activités professionnelles dans un cabinet d'avocats, il n'existe pas de conditions préalables de distribution géographique. C'est la *compétence* qui détermine les opportunités.

Il a été également souligné que la production d'une thèse renforce les qualités de rigueur et de démarche méthodologique. De manière synthétique il a été remarqué l'exigence d'une compétence « internationale » et d'une méthodologie de travail rigoureuse, fondée sur une approche « critique » et des capacités d'analyse avérées. *La thèse* ainsi n'est pas seulement l'œuvre la plus/une des plus importantes avec laquelle on se présente sur le marché de travail, mais c'est également (ou devrait l'être) *l'instrument qui permet d'acquérir la capacité de travail qui sera demandée* par tout employeur.

Ainsi, la thèse peut soit former un spécialiste soit une personne possédant des connaissances élargies en droit international.

La connaissance d'une langue supplémentaire ou d'un *système juridique particulier* (par exemple l'expérience d'un des intervenants en matière de systèmes juridiques de l'Amérique Latine) peut constituer un atout formidable. Ainsi il n'est pas nécessaire de suivre un parcours « classique » si à la base on a adopté une approche « fonctionnelle ».

Fondamentalement, le droit international se modifie et donc de *nouvelles opportunités professionnelles* s'ouvrent aux étudiants. Le monde de l'arbitrage est à cet égard en pleine expansion. Des possibilités de partenariats de stage à la CPA, comme celui ouverts par des universités avec la CIJ ou le TIDM, ont été évoquées.

Par ailleurs, certaines interventions ont tenté de démontrer que le succès professionnel est également le résultat d'une « *succession d'opportunités* », dans une activité qui reste essentiellement « artisanale ». Les étudiants peuvent trouver dans ses mots « une source d'espoir » qui ouvre des opportunités; ainsi il s'agira de faire les bons choix quand les opportunités se présenteront.

Les intervenants ont également envisagé la question des cabinets d'avocats, de leur structure et de leur mode de travail. Les intervenants ont remarqué les différentes structures des cabinets d'avocats. Dans les grands cabinets, on constitue des équipes d'experts. Chacun apportera ses compétences en relation à une « demande tentaculaire ». Il est donc nécessaire de posséder une bonne capacité relationnelle et un fort esprit d'adaptation.

Les intervenants ont voulu remarquer à plusieurs reprises comme la distinction droit international privé - droit international public est excessive, et ne tient pas à l'épreuve des faits. *Les cabinets et donc les avocats se trouvent confrontés aux grandes questions du droit international*. Pour tout passionné du droit international, le monde des cabinets est une grande opportunité.

Les différentes interventions ont souligné *l'importance des expériences professionnelles* pendant les études et notamment l'expérience au sein d'un cabinet. En effet, celle-ci peut-être la clé pour accéder à d'autres cabinets ou à d'importants institutions internationales; –de même un petit cabinet pourra se trouver confronté aux grandes questions du droit international.

iii. La table-ronde « Diplomatie/Gouvernement »

La table ronde diplomatique pour des raisons logistiques liées notamment aux exigences professionnelles des intervenants n'a pu se tenir qu'une seule fois dans l'après midi.

La table ronde composée d'un juriste travaillant au sein du Ministère de la Barbade, spécialiste des questions maritimes et de droit de la mer et d'un consultant ayant travaillé pour des institutions internationales sur les questions des frontières internationales, a permis de donner une vision alternative des carrières professionnelles s'ouvrant aux juristes internationalistes.

A cet égard ont été mises en exergue des *voies alternatives moins connues*, potentielles de recrutements temporaire ou permanent pour les internationalistes. Leur témoignage a souligné la nécessité pour les juristes internationalistes évoluant dans les sphères très spécifiques de la diplomatie internationale, au delà des aspects de techniques juridiques, à *travailler avec des experts de tout domaine et à développer des compétences en matière de négociations internationales*. Ces secteurs offrent de réelles opportunités hautement intéressantes, mais souvent *ces possibilités se dégagent après s'être fait connaître au niveau interne*, échelon intermédiaire souvent incontournable.

Dans ce cadre, le doctorat permettra d'accéder à un statut de spécialiste qui sera pleinement valorisé notamment dans le cadre de consultances internationales. Pour autant, celui-ci n'est pas un prérequis indispensable, ce sera surtout la compétence, la capacité à évoluer au sein d'un cadre multiculturel et interdisciplinaire, la mobilité qui constitueront des éléments clé, dans le cadre de ses activités internationales.

Perspectives de la journée professionnelle

Fondamentalement, la journée professionnelle constitue une réponse pertinente permettant de répondre aux interrogations multiples et de tout ordre des étudiants et chercheurs.

Cette atmosphère communautaire a permis de se départir de l'approche habituelle des colloques purement théoriques, et de susciter une atmosphère de convivialité permettant à chaque étudiant de lui offrir une lecture des opportunités professionnelles qui s'ouvrent à eux et de décrypter face à la diversité des offres, le secteur le plus en adéquation avec ses attentes professionnelles.

A cet égard, il s'avère nécessaire de noter que cette initiative a généré un certain nombre de candidatures légitimant pleinement la démarche, répondant aux objectifs assignés à une telle manifestation.

Ceci pose fondamentalement la question de l'avenir de ces manifestations qui répondent à un manque crucial d'informations et pallient à l'absence institutionnalisée de lien entre recherche et monde professionnel.

Si désormais la question d'une bourse et stage calibrée aux chercheurs internationalistes s'impose, il appartient désormais à la section jeunes de la S.F.D.I d'étendre le réseau, d'assurer une plus forte représentation par secteur, de développer de nouvelles problématiques, et même de pouvoir lever des fonds permettant d'assurer des manifestations de plus grande envergure, répondant aux besoins d'informations de chaque étudiant.

Section jeunes chercheurs 2008

Danilo COMBA, Jacobo RIOS RODRIGUEZ et Noémie SIMONEL